

FICHES D'INFORMATION: 1

L'ACCÈS DES FEMMES À LA LÉGISLATURE FÉDÉRALE AU CANADA

*Préparé pour l'Association nationale de la femme et du droit
pour la Table ronde sur les femmes et la politique 2003
les 22 et 23 mars 2003, à Ottawa*

par Jackie Steele et Nancy Peckford

Responsable: Association nationale de la femme et du droit
Marraines: Commission du droit du Canada
Association multipartite des députées
Condition féminine Canada
Élections Canada
Centre de recherche sur Femmes et politique (Université d'Ottawa)

VERSIONS DIVERGENTES DE L'HISTOIRE DES DROITS DES FEMMES EN POLITIQUE

POLITIQUE DES MASSES: Le droit de vote

L'exemple des pays scandinaves

Les trois premiers pays où les femmes ont obtenu le droit de vote et, simultanément, le droit de se présenter aux élections ont été la Finlande, en 1906, et le Danemark et l'Islande, tous deux en 1915.

L'expérience canadienne

Les femmes blanches ayant un lien de parenté à des militaires canadiens ont obtenu le droit de vote en 1918, ce qui a permis aux sœurs et aux mères de ceux-ci de voter dans une élection où la conscription était en jeu. Ce n'est qu'en 1919 que les Canadiennes ont obtenu le droit de vote, à l'exclusion des femmes d'origine asiatique (pas avant 1947) et des femmes autochtones (aussi tard qu'en 1960).

*Bien que des études démontrent que femmes et hommes participent assez également à la **politique de masse**, l'absence de femmes dans la **politique d'élite** suggère une autre variable. La politologue Pippa Norris fait ressortir trois facteurs qui entravent la participation politique des femmes : leur **inégalité culturelle, sociopolitique et économique.***

L'affaire Personnes

Bien que les droits politiques des femmes blanches ont été reconnus par le droit de vote en 1919, cinq Canadiennes ont dû, en 1929, intenter une poursuite au gouvernement pour pouvoir être reconnues comme « personnes ». Elles ont intenté appel jusqu'en Cour suprême pour exercer le droit à être élues au Sénat canadien. Mais le plus haut tribunal du pays a statué que les femmes n'étaient pas des « personnes » aux fins de la loi. Tirant parti des attaches qui nous reliaient encore à la Grande-Bretagne, les « Célèbres Cinq » ont fait appel au comité des affaires judiciaires du Conseil Privé anglais qui a statué que les femmes étaient bel et bien des personnes et qu'elles pouvaient être nommées au Sénat du Canada.

POLITIQUE DE L'ÉLITE : Le droit de faire partie des décideurs du pays

L'exemple des pays scandinaves

En 1999, la Suède est devenue le premier pays à compter plus de femmes que d'hommes ministres au gouvernement. En 2001, 11 de leurs 20 ministres étaient des femmes, soit l'Assistante première ministre, les ministres chargées des portefeuilles suivants: Questions démocratiques, Administration publique et politiques de consommation, Coopération au développement, Politiques d'immigration et d'asile, Affaires étrangères, Sécurité sociale, Écoles et enseignement aux adultes, Agriculture, Alimentation et pêches, Égalité des sexes, Culture, et deux sous-ministres pour l'Industrie, l'emploi et le commerce.

L'expérience canadienne

En 2003, le Cabinet libéral compte 10 femmes et 28 hommes. Les portefeuilles des femmes sont les suivants: Patrimoine, Santé, Conseil du Trésor, DRHC, Travail, Citoyenneté et Immigration, leader du gouvernement au Sénat, Coopération internationale, Secrétariat d'État à l'enfance, Secrétariat d'État au multiculturalisme et au statut de la femme. Lorsque l'ex-chef du Caucus des femmes du Parti libéral, Carolyn Bennett, a parlé du manque de femmes au Cabinet à la suite d'un remaniement du PM Chrétien, celui-ci a tenté de la censurer en la pointant du doigt lors d'une réunion du caucus libéral et en l'accusant devant ses pairs.

L'ACCÈS ÉLECTORAL DES FEMMES AU PARLEMENT CANADIEN

La représentation des femmes au Parlement canadien

La plupart des femmes blanches ont obtenu en 1919 le droit de voter aux élections fédérales. En 1921, Agnes MacPhail est devenue la première femme élue à la Chambre des communes. Les femmes asiatiques ont commencé à voter au fédéral en 1847 et les femmes autochtones en 1960.

De 1921 à nos jours, la représentation des femmes aux Communes a connu une réelle augmentation et atteint un maximum de 21% en 1997, mais elle stagne à ce niveau depuis. La proportion des élues a même légèrement baissé lors de la plus récente élection fédérale (2000). La représentation des femmes au Canada n'a jamais atteint un seuil critique, que les Nations Unies établissent à 30%.

Les femmes aux Communes

Année Candidates # d'élues % total

| Année | Candidates # | d'élues | % total |
|-------|--------------|---------|---------|
| 1921 | | 1 | |
| 1962 | | 5 | |
| 1980 | | 16 | |
| 1988 | 302 | 39 | 12,9 |
| 1993 | 476 | 53 | 17,6 |
| 1997 | 408 | 62 | 15,2 |
| 2000 | 373 | 62 | 20,6 |

Notre système électoral sur la sellette

En 1991, la *Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis* a publié son enquête exhaustive sur le système électoral canadien. Elle a conclu que la **sous-représentation** des femmes était un problème important et que **les femmes sont le secteur le plus sous-représenté de la société canadienne**. Pour contrer ce biais, la Commission a recommandé les mesures suivantes:

- Réécrire la *Loi sur les élections* de manière neutre à l'égard du genre
- Des limites aux dépenses des campagnes d'investiture
- Rendre déductibles d'impôt les dons aux candidatEs
- Faire des frais de garde d'enfants une déduction fiscale admissible
- Rembourser les partis qui présentent plus de candidates

En l'absence de régulation, le processus de recrutement libéral-démocratique tend à favoriser une surreprésentation des personnes socialement avantagées. Les moins puissants ont besoin de la politique pour corriger leur inégalité, mais leur inégalité les empêche d'atteindre un niveau significatif de pouvoir politique.

Janine Brodie, 1991

Entraves à l'élection des femmes

- Système de scrutin majoritaire uninominal à un tour
- Lever des fonds pour le processus de nomination au parti et pour la campagne électorale
- Obtenir la nomination du parti
- Présentation systématiquement négative dans les médias
- Culture politique antiféministe
- Conciliation famille-obligations du parti

Le système électoral canadien

Scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMU)

Les députéEs sont choisiEs dans des circonscriptions uninominales où est élu le ou la candidate ayant recueilli le plus grand nombre de votes à cet endroit. Chaque parti présente unE candidatE à élire dans chaque circonscription. Les systèmes à SMU comme le Canada reflètent mal la diversité de la mosaïque canadienne, en donnant une vision déformée du score accordés à chaque parti et en décourageant la plupart d'entre eux de présenter des candidats qui pourraient gagner autrement.

QUI EST REPRÉSENTÉ À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA?

CHART: Cf. <FichesInfo1.1_QuiEstRepresentee.doc>